

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société pédagogique genevoise  
**Herausgeber:** Société pédagogique genevoise  
**Band:** - (1910)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Avoir de la Société pédagogique genevoise au 21 février 1910  
**Autor:** Valentin, J.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-242690>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Avoir de la Société pédagogique genevoise  
au 21 février 1910.**

En caisse . . . . .	Fr.	176 17
En dépôt à la Caisse d'Epargne . . . . .	»	1935 80
	<b>Total</b>	<b>Fr. 2111 97</b>

Ce n'est que grâce aux Intérêts de notre Dépôt à la Caisse d'Epargne que nous avons la satisfaction de ne pas enregistrer un déficit. Cette constatation nous fait un devoir de conserver ce dépôt intact et de surveiller nos dépenses avec soin. La plus grande prudence devra en particulier être apportée à l'organisation de nos fêtes, qui absorbent cette année 429 fr. 13, soit le 43 % de nos revenus. Il ne me paraît pas superflu de faire remarquer à l'appui de cette observation que nos Recettes subiront une diminution assez sensible du fait de l'application des nouveaux statuts et je prie la Commission qui préparera la soirée de 1910 d'en prendre bonne note.

*Le trésorier :*

J. VALENTIN.

**Rapport du bibliothécaire.**

J'ai délivré, pendant l'exercice écoulé, 72 volumes.

Le Département de l'Instruction publique nous a fait, de nouveau, un don important. Mais les ouvrages dont il se compose ne sont pas encore reliés, notre trésorier n'ayant pu m'accorder aucun crédit parce que la moitié des dépenses assez considérables de 1908 a été reportée à l'exercice suivant.

J'espère qu'il me sera bientôt possible de mettre ces livres en circulation.

J'adresse, au nom de tous les membres, de chaleureux remerciements à M. le Conseiller d'Etat Rosier, qui s'intéresse beaucoup à notre bibliothèque.

Le mobilier de notre bibliothèque est très incommode et insuffisant : un grand nombre de livres ne peuvent pas être mis sous les yeux des lecteurs, et je ne saurai pas où loger les nouveaux. Je demanderai à mes collègues du Comité de vouloir bien étudier cette question.

Alb. DUBOIS.